

Préavis de la Municipalité au Conseil communal N° 27/2016-2021

BATIMENT ADMINISTRATIF DE CHISAZ REAMENAGEMENT DES ETAGES ET TRAVAUX DIVERS

Monsieur le Président,
Mesdames les conseillères, Messieurs les conseillers,

La commission chargée de l'étude du préavis 27/2016-2021 s'est réunie le mercredi 4 octobre à la salle Chamberonne du bâtiment administratif.

Elle était composée des membres suivants :

Mmes	Catherine	Wicht	CDC
	Anne-Marie	Carluccio	CDC
	Lucie	Gonet	PS
	Béatrice	Gitera	PS
MM.	Claude	Dusserre	CDC
	José	Hernandez	ROLC
	Ernest	Rüegger	ROLC Président rapporteur

Nous remercions Messieurs Laurent Bovay Municipal et Nicolas Le Goff Chef de Service qui nous ont présenté le préavis et ont répondu aux questions des commissaires.

Préambule :

Lors de la préparation du plan d'investissement en 2015, une première réflexion concernant la réutilisation des locaux libérés par le déménagement de la Police, a été devisée à Fr. 200'000. -- .

Suite à la création du service des travaux, une nouvelle étude de répartition des surfaces, effectuée en commun avec les différents Chefs de services concernés, a abouti à la proposition que nous étudions aujourd'hui. Elle se révèle plus onéreuse mais a le mérite de couvrir les besoins pour bien des années.

Présentation des travaux envisagés :

Les membres de la commission ont pu se rendre compte de l'état des locaux et des travaux envisagés lors de la visite du bâtiment. En effet, nous l'avons parcouru du local des pompiers au sous-sol jusqu'au 2^{ème} étage.

Les revêtements muraux, datant de la construction en 1979, sont devenus poussiéreux et ternes. Ils assombrissent les locaux, un remplacement par un enduit clair s'avère nécessaire. Les moquettes, bien qu'ayant parfaitement résisté au temps, montrent des signes d'usure nécessitant de les remplacer.

L'opportunité de disposer de locaux ayant un accès direct (ancien locaux de la police) permettra d'y loger "l'Office de la Population" (OFPOP) dont les horaires diffèrent de ceux de l'ouverture des bureaux de l'administration. La permanence de deux demi-journées par semaine, assurée par une secrétaire de Polouest, restera avec un guichet dans ces locaux, ses tâches étant proches de l'OFPOP.

La Banque d'accueil existante sera complétée par des guichets faisant office d'isoloirs.

Un espace convivial sera aménagé sur l'emplacement de l'ancienne fontaine mise hors service pour des raisons d'étanchéité.

Questions des Commissaires et réponses apportées :

Pour quelle raison avez-vous opté pour le renouvellement des revêtements de sols à nouveau en moquette ? N'aurait-il pas été préférable de choisir un revêtement plus hygiénique et d'un entretien plus facile (par exemple : résine synthétique) ?

- L'usage de moquettes est approprié dans les bâtiments administratifs. Elle est moins couteuse que d'autres revêtements. Elle favorise une isolation phonique et s'avère appropriée aux chaises à roulettes. Son entretien est facile. Son remplacement peut se faire à l'interne. Elle permet une homogénéité dans tout le bâtiment. Certaines salles non touchées par les travaux sont déjà dotées de moquettes.

Après tous ces travaux, la nouvelle répartition des locaux sera-t-elle suffisante pour le développement futur de l'Administration ?

- Oui, il y a possibilité de créer une à deux places de travail dans chaque service concerné, de plus au vu de nos plans de quartier, il n'y aura plus de grande réalisation dans le futur, donc pas ou peu d'engagement de personnel supplémentaire.

Pourquoi ne commence-t-on pas par isoler le bâtiment pour le mettre aux normes écologiques actuelles, avant d'entreprendre des travaux à l'intérieur ?

- L'étude de la mise aux normes de l'enveloppe du bâtiment est au programme. Pourtant vu la complexité de la tâche, nous avons donné la priorité à cette nouvelle répartition des locaux. Les moyens étant à notre disposition, cela permettra dans un premier temps d'améliorer la qualité et l'efficacité des postes de travail.

PRISE DE POSITION DE LA COMMISSION :

Au vu de la qualité du projet, conscient de la nécessité de réaménager les locaux, c'est à l'unanimité que les membres de la commission vous proposent d'adopter, Monsieur le Président, Mesdames les conseillères, Messieurs les conseillers, les conclusions du préavis 27/2016-2021 du 11 septembre 2017.

Crissier, le 19 octobre 2017

Au nom de la Commission
Le Président : Ernest Rüegger

